



**Le 21 mars 2016, les personnels du SPIP d'Indre et Loire réunis en Assemblée Générale ont décidé de soutenir et de rejoindre le mouvement de protestation nationale portée par l'intersyndicale Collectif CGT Insertion Probation, SNEPAP – FSU et INTERCO- CFDT.**

Le feu a été mis aux poudres par l'ancienne équipe ministérielle et l'administration pénitentiaire qui ont décidé de distribuer primes et indemnités, améliorations des conditions de travail, recrutements d'effectifs et revalorisations statutaires à l'ensemble des personnels....sauf à ceux de la filière Insertion Probation.

Priés de suivre l'ensemble des réformes et les travaux engagés sur les pratiques professionnelles, les personnels font face à une explosion de leurs charges de travail (en moyenne 120 personnes suivies par conseiller) avec une accumulation incessante de priorités (contrainte pénale, radicalisation...).

L'Administration Pénitentiaire persiste pourtant à considérer les SPIP et la filière Insertion Probation sur le même mode : « circulez, il n'y a rien à voir ». Pourtant, ces personnels suivent l'ensemble des personnes placées sous main de justice soit près de 250 000 personnes : 78 305 personnes écrouées dont 67 580 sont détenues et 12 199 sont en aménagement de peine (semi-liberté, bracelet électronique, placement extérieur) et plus de 172 000 personnes suivies en milieu ouvert (libération conditionnelle, sursis mise à l'épreuve, contrainte pénale, travail d'intérêt général...).

A l'appel de l'intersyndicale Insertion Probation, les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP d'Indre et Loire décident des modalités d'action suivantes :

**Boycott de toutes les réunions institutionnelles : non participation physique aux réunions de service, commissions pluridisciplinaire unique, commissions pluridisciplinaire intégrée, commissions d'application des peines, CLSPD...**

**Boycott du logiciel d'APPI se limitant uniquement à la transmission des rapports aux autorités judiciaires mandantes, refus des autres tâches.**

**Poursuite des sollicitations auprès des parlementaires et de la presse.**

**Envoi hebdomadaire aux autorités nationales de tutelle d'une demande expresse d'ouverture des négociations**

**La tenue d'une nouvelle assemblée générale le 18 avril 2016 pour décider du durcissement ou pas des actions décidées ce jour**

LA RECONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES MISSIONS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE PASSE PAR LA RECONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS QUI LES PORTENT !

Tours, le 21 mars 2016